

Formulaire (original) à envoyer à la Commission nationale d'Evaluation relative à l'Interruption de Grossesse dans les quatre mois suivant l'interruption de grossesse (voir verso svp.)

Le présent talon est renvoyé comme accusé de réception du formulaire, à l'adresse indiquée ci-dessous par le médecin :

Nom du médecin	Nom + adresse de l'établissement	Cachet du medecin, date + signature
Rue		
C P + localite		

Réservé à la Commission d'Evaluation

Date d'encodage :

N° de référence :

Date de réception :

N° de code du médecin :

N° de code de l'établissement :

Réservé à la Commission d'Evaluation

Date d'encodage :

N° de référence :

Date de réception :

N° de code du médecin :

N° de code de l'établissement :

1) Date

- a) demande d'interruption de grossesse
- b) 1er entretien avec le service d'information
- c) interruption de grossesse
- d) nombre de semaines d'aménorrhée corrigé par échographie au moment de l'interruption de grossesse

2) Identité

- a) âge
- b) genre 1 femme
2 .autre
- c) état civil
1 célibataire 4 veuve
2 mariée 5 cohabitante légale
3 divorcée
- d) situation de vie / de fait
1 Vit seule
2 Vit en couple
3. Vit chez ses parents / un membre de la famille
4 autre
- e) nombre d'enfant(s)
1 nombre d'enfant(s) de la femme
2 nombre d'enfant(s) du ménage
- f) domicile
1 en Belgique, remplir le code postal
2 à l'étranger, remplir le code 00 + pays
3 sans domicile fixe
4 sans autorisation de séjour
5 autre
- g) pays de naissance
si non communiqué remplir le code 999
- h) nationalité
si non communiqué, remplir le code 999

- 3) a) Raisons évoquées et/ou observées pour l'interruption de grossesse (vous pouvez indiquer 3 codes max) (voir verso svp)
si code 99, à préciser

b) Si l'interruption de grossesse a été exécutée au-delà du délai de 14 semaines d'aménorrhée :

1) indication du péril grave que pose la poursuite de la grossesse pour la santé de la femme

2) affection d'une particulière gravité et reconnue comme incurable au moment du diagnostic, dont l'enfant aurait été atteint au moment de sa naissance

3) quelle méthode a-t-elle été utilisée pour interrompre cette grossesse

4) Déclaration faite par la femme concernant

a) la contraception : avez-vous utilisé une méthode contraceptive ?

NON

- 01 aucune sans désir de grossesse
- 02 aucune avec désir de grossesse
- 03 aucune pour stérilité supposée
- 04 aucune en raison du refus de l'homme
- 05 aucune, autre

OUI, laquelle (vous pouvez indiquer 3 codes max)

- 06 coit interrompu
- 07 abstinence périodique (calendrier)
- 08 spermicides
- 09 diaphragme
- 10 préservatif
- 11 pilule
- 12 injection contraceptive
- 13 stérilet au cuivre
- 14 stérilet hormonal
- 15 stérilisation homme
16. stérilisation femme
17. pilule d'urgence
- 18 implant
- 19 patch
- 20 anneau vaginal
21. méthode de planification familiale naturelle : symptothermique
- 22 application électronique ou digitale
- 23 autre

b) cause de la grossesse :

- 1 n'a pas utilisé de contraception (cas 01 à 05)
- 2 utilisation irrégulière ou incorrecte de la contraception
- 3 contraception inefficace malgré une bonne utilisation
- 4 ne sait pas

5) Méthode appliquée pour interrompre la grossesse :

a) méthode d'interruption de grossesse :

1. méthode médicamenteuse
- 2 méthode chirurgicale (aspiration, entre autres)
- 3 autre

b) anesthésie :

- 1 aucune
- 2 anesthésie locale
- 3 anesthésie loco-régionale (péridurale ou rachianesthésie)
- 4 anesthésie générale
- 5 autre

c) durée d'hospitalisation :

- 1 aucune (ambulatoire)
- 2 hospitalisation : 24 heures ou moins
- 3 hospitalisation : plus de 24 heures

6) Complications médicales immédiates

- 1 aucune
- 2 perte de sang estimée à plus de 500 ml
3. perforation
- 4 déchirure du col utérin
- 5 autre

7) La femme donne-t-elle son accord pour l'envoi d'un rapport médical au médecin traitant ?

- 1 oui
- 2 non

ADRESSE

Secrétariat de la Commission nationale d'Évaluation des Interruptions de Grossesse
SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement
Avenue Galilée 5/2 – 1210 Bruxelles – bureau 5 35

A LA RUBRIQUE 3 A), REMPLIR 1, 2 OU 3 NUMÉROS DE CODE : donner les raisons de l'interruption de grossesse n'est plus exigé par la loi mais s'avère indispensable pour comprendre le contexte sociétal et faire des recommandations appropriées au législateur afin de mieux protéger et accompagner les femmes.

Raisons personnelles

- 00 Sentiment d'être trop jeune
- 01 Sentiment d'être trop âgée
- 02 Sentiment d'isolement
- 03 Pas de souhait d'enfant pour le moment
- 04 Décision de ne jamais avoir d'enfant
- 05 La famille est complète
- 06 Sexe du fœtus

Raisons familiales ou relationnelles

- 10 Relation récemment rompue
- 11 Le partenaire ne souhaite pas la grossesse
- 12 Relation occasionnelle
- 13 Relation trop récente
- 14 Relation hors couple
- 15 Problèmes de couple
- 16 Problèmes de relation avec l'entourage
- 17 Problèmes juridiques liés au divorce
- 18 Problèmes psychosociaux avec l'/les enfant(s) du ménage (problèmes non médicaux)
- 19 Interdit culturel

Raisons financières ou matérielles

- 20. Problèmes financiers
- 21. Situation professionnelle de la femme et/ou du partenaire
- 22. Problèmes de logement
- 23. Etudiante

Raisons liées aux contraintes ou à la violence

- 30. Viol
- 31. Inceste
- 32. Violence du partenaire
- 33. Pression de la famille
- 34. Coercition à la maternité

Raisons liées à des convictions idéologiques ou philosophiques

- 40. Ecologie
- 41. Démographie mondiale (surpopulation)
- 42. Raisons religieuses

Raisons de santé

- 50. Problèmes de santé physique
- 51. Problèmes de santé du fœtus
- 52. Problèmes de santé futurs de l'enfant
- 53. Crainte pour la santé du fœtus
- 54. Problèmes de santé mentale
- 55. Graves problèmes de santé d'un membre de la famille

Autres raisons

- 60. Situation administrative précaire
- 99. Autre, à préciser